



CONSEIL COMMUNAL  
GLAND

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 9 février 2012

Le président, M. Jean-Marc Jaquier, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue la présence de Mmes et MM. les Conseillers, de Mmes et MM. les Municipaux, ainsi que de la presse et du public.

Il remercie l'huissier et le personnel communal pour la mise en place de la salle.

### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 67 Conseillers et Conseillères.

5 personnes sont excusées (MM. Jacques Carpentier, Jean Egger, Samuel Freuler, Jean-Marc Guibert et Jean-Gabriel Pittet).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Vous avez constaté le rectificatif de l'ordre du jour selon la convocation du 31 janvier suite au rajout du Préavis municipal N° 18 relatif au Plan partiel d'affectation (PPA) ''En Vertelin'' et son règlement et du report de la réponse municipale au postulat de Mme Charlotte Gabriel «Pour un cinéma open-air durant la période estivale».

Une modification a été apportée à cet ordre du jour en relation avec la nomination d'un/e délégué/e au Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland, suite à une démission qui sera lue lors des communications du bureau.

Le bureau du Conseil a reçu deux postulats et trois interpellations.

Postulat de M. Michael Rohrer «Concernant l'inventaire de l'état du réseau routier de la ville de Gland et la planification de son entretien».

Postulat de M. Jean-Michel Favez «Demandant à la Municipalité de présenter au Conseil communal un rapport sur les démarches en cours ou futures devant conduire à une réalisation concrète et dans les meilleurs délais de la volonté populaire exprimée ce week-end à propos des rives glandoises du lac».

Le président demande aux postulants s'ils désirent développer leur postulat séance tenante. Les intervenants répondent par l'affirmative.

Interpellation de M. Michael Rohrer «Concernant la mise en place de la zone de rencontre à la Place de la Gare».

Interpellation de M. Jean-Marc Waeger «Pour quand une gare de Gland adaptée au trafic actuel?»

Interpellation de M. Patrick Uebelhart «Demandant à la Municipalité de faire appliquer et respecter sur le territoire de la commune la loi sur le Marchepied de 1926 ainsi que son règlement d'application de 1956».

Le président s'assure que toutes ces interpellations sont soutenues par cinq membres. Etant le cas pour toutes, il demande aux intéressés s'ils désirent développer leur interpellation séance tenante. Chacun répond par l'affirmative.

Les postulats et interpellations seront ajoutés à l'ordre du jour et joints au procès-verbal.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 décembre 2011.
3. Assermentation d'un/e Conseiller/ère.
4. Communication du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

### **Préavis avec décision**

6. **Préavis municipal N° 12** relatif à la demande de crédit pour la réalisation du Plan partiel d'affectation (PPA) «Falaise – Plage» pour les parcelles N°<sup>os</sup> 941, 942 et 943 du Plan cadastral de la commune de Gland.

### **Première lecture**

7. **Préavis municipal N° 15** relatif à une demande de crédit pour la réfection partielle de la rue de la Combe, y compris pose d'un éclairage public et le remplacement de la conduite d'eau potable.
8. **Préavis municipal N° 16** relatif:
  - à une participation de Fr. 300'000.- en faveur de la Fondation Belle Saison destinée au financement partiel de la préparation d'un concours d'architecture pour la construction d'un EMS sur la parcelle N° 573 sise au lieu-dit ''Bochet Dessus''.
  - à l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la Fondation Belle Saison à constituer sur la parcelle communale N° 573.
9. **Préavis municipal N° 17** relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation du skatepark sis au Centre sportif «En Bord».
10. **Préavis municipal N° 18** relatif au Plan partiel d'affectation (PPA) '' En Vertelin'' et son règlement.

### **Autres objets**

11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Martial Cosandier intitulé «Pour une politique énergétique responsable».
12. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Waltaud Casson «Bien vivre à Gland ou comment créer un espace public mieux adapté à la mobilité de tous» et nomination d'une Commission.
13. Nomination d'un/e délégué/e au Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland.
14. Postulat de M. Michael Rohrer «Concernant l'inventaire de l'état du réseau routier de la ville de Gland et la planification de son entretien».
15. Postulat de M. Jean-Michel Favez «Demandant à la Municipalité de présenter au Conseil communal un rapport sur les démarches en cours ou futures devant conduire à une réalisation concrète et dans les meilleurs délais de la volonté populaire exprimée ce week-end à propos des rives glandoises du lac».
16. Interpellation de M. Michael Rohrer «Concernant la mise en place de la zone de rencontre à la Place de la Gare».
17. Interpellation de M. Jean-Marc Waeger «Pour quand une gare de Gland adaptée au trafic actuel?»
18. Interpellation de M. Patrick Uebelhart «Demandant à la Municipalité de faire appliquer et respecter sur le territoire de la commune la loi sur le Marchepied de 1926 ainsi que son règlement d'application de 1956».

### **Divers**

19. Divers + Propositions individuelles.

Après lecture de l'ordre du jour, celui-ci est accepté, sans avis contraire ou abstention.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 15 décembre 2011.

- La discussion est ouverte.
- M. Collaud: demande de rajouter et de corriger, lors de son intervention, certains éléments de la page 12, aux lignes 11 et 12, à savoir: ...''Par exemple, la piscine c'est 5 Mio *de plus* et en fonction de la décision du Conseil *communal* et non régional, la Municipalité doit ...''. Puis à la ligne 15, ...''le rêve serait de venir chaque année avec 1,2 Mio et non 1,8 Mio''.
- M. Genoud: page 5, 3<sup>e</sup> titre, de ses communications, cela ne concernait pas des bâtiments communaux, mais était la suite du sujet Communes-Borgeaud, il faut rajouter: ...''suivre l'évolution de ce chantier, nous avons deux bâtiments communaux à construire. Une liste d'inscription est à disposition auprès des Services des bâtiments...''.
- M. Favez: page 16, ligne 13 de son intervention, il faut lire: ...''la Cours des comptes s'est penchée dans un certain nombre de communes sur la manière dont est traitée la question des *participations* et non des subventions''.
- Les corrections seront portées au procès-verbal de ce soir.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

### Décision

*Le Conseil communal à l'unanimité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 15 décembre 2011.*

## 3. Assermentation d'une Conseillère.

M. Waeger au nom du Parti socialiste présente Mme Véronique Villaine remplaçant M. Christopher Hill, démissionnaire. Mme Villaine est née en France, y a fait toute sa scolarité et des études en maths et sciences économiques. Elle a rejoint Zürich en 1986 pour y suivre une formation en entreprise en informatique. Elle est arrivée à Genève en 1990. Il y a 10 ans, elle a choisi la nationalité suisse et habite, avec ses quatre enfants, à Gland depuis 5 ans. Active depuis plus de 25 ans dans le domaine informatique et la gestion de projets, Mme Villaine est actuellement responsable de projets dans le domaine de la haute-horlogerie à la Vallée de Joux. Depuis longtemps, elle s'implique pour la promotion professionnelle des femmes au sein de groupes tels que les «Cellules d'entraides».

Le président invite Mme Villaine à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

La nouvelle Conseillère, après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président la félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

*Compte tenu de cette assermentation, le nombre de Conseillers présents passe à 68.*

## 4. Communications du bureau

- Le 18 décembre 2011 a eu lieu le second tour de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat.

Résultats:

Électeurs inscrits:	5938	Mme Béatrice Métraux	799
Bulletins rentrés:	1459	M. Pierre-Yves Rapaz	613
Taux de participation:	24,57 %	Voix éparses	5
Bulletin valables:	1453		

- Le 16 janvier 2012, reçu les remerciements de l'Association Passeports-Vacances de Gland et de la FEDEVACO, pour les dons versés suite au dernier Conseil de 2011, respectivement de Fr. 1480.- et de Fr. 560.- lecture en est faite.

- Le 5 février a eu lieu la votation communale sur le référendum populaire «Halte à la confiscation des rives du lac», les citoyens devant répondre à la question suivante: «Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 23.06.2011 qui a accepté le préavis N° 99/2066-2011 relatif au Plan partiel d'affectation "La Crique" et son règlement?».

Électeurs inscrits:	7474		
Bulletins rentrés :	2495	Résultats:	
Bulletins blancs:	22	Oui	865
Bulletins nuls:	3	Non	1605
Bulletin valables:	2470		
Taux de participation:	33.38 %		

- Le 11 mars auront lieu les élections des Autorités cantonales et des votations fédérales concernant cinq objets. Le bureau a besoin du renfort de nombreux scrutateurs, les personnes intéressées sont priées de s'adresser à la secrétaire.

- Reçu par l'entremise de la Municipalité un courrier, lecture en faite, émanant du Conseil régional afin que chacun, s'il le désire, s'inscrive directement sur le site [www.regionyon.ch](http://www.regionyon.ch) et reçoive la Newsletter trimestrielle dont la première parution devrait avoir lieu d'ici une dizaine de jours.

- Le 7 février, reçu la lettre de M. Marcel Brauch démissionnant du Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland.

## 5. Communications de la Municipalité

**M. Gérald Cretegy**, syndic (Administration générale. Ressources Humaines. Relations publiques).

- **Personnel communal:** M. Gilles Guinand qui effectuait jusque-là une mission temporaire est engagé avec un contrat fixe à 50% jusqu'à fin mars et à 100% dès avril. Avec l'entrée en vigueur du nouveau Règlement, des nouveaux contrats de travail sont établis et signés pour les collaborateurs: Mme Allaman, bibliothèque, a passé à 100%, Mme Yammouni, école et intégration, a passé à 70% avec 10% pour les séances du soir, Mme Domézon, RH, a passé à 80%. Engagement temporaire de février à fin juin de Mme Hentschel, pour avancer sur les dossiers de naturalisations, c'est un contrat de durée déterminée à 80%. Engagement temporaire de Mme Bernardo qui remplace pendant plusieurs semaines M. Chalande ayant dû subir une intervention chirurgicale. Début mars verra l'arrivée de Mme Corthay, aide-comptable à 50% et fin mars le départ à la retraite de M. Jotterand travaillant à la Voirie. Recrutements en cours: un poste à 100% pour la Voirie; un poste à 100% d'employé/e de commerce pour le Greffe; un poste de technicien/ne en bâtiment à 100% pour le SBU. Mises au concours de huit places pour les jobs d'été. M. Desmaris, assistant de sécurité publique et collaborateur au SPOP, a réussi ses examens et sa formation à Savatan. MM. Franco Duperret et Jean-Daniel Henny fêteront respectivement 30 et 10 ans de service et Mmes Christine Glatz et Maryclaire Chalande respectivement 20 et 15 ans, en février.
- **Divers:** le 8 février, la Municipalité a présenté son programme de législature 2011-2016 à la presse, au personnel communal et le soir à la population qui en a été avertie au moyen d'un tout ménage. Lors de la dernière législature, la Municipalité avait souligné le manque d'intérêt des Conseillers communaux pour les présentations; hier soir un certain nombre était présent. Ce programme se trouve sur les tables des Conseillers.
- **Conseil régional:** est en pleine phase de mise sur pied du Plan d'investissement régional pour les 20 prochaines années. Il avoisine les 350 Mio, c'est le programme phare de la législature. Ce projet devrait être voté en avril par le Conseil intercommunal du Conseil régional, puis ensuite la validation se fera devant tous les Conseils généraux et communaux des communes membres du Conseil. Il est possible de télécharger les documents sur [www.regionyon.ch](http://www.regionyon.ch)

**M. Olivier Fargeon**, municipal (Equipements et espaces verts. Gestion des déchets).

- **Infrastructures:** l'enquête publique relative à la réalisation d'un cheminement piétonnier de 300 m. au lieu-dit "La Falaise" est arrivée à son terme le 13 janvier. 5 oppositions et 2 remarques ont été

- déposées, elles devront être traitées avec l'aide du Conseil juridique de la Municipalité. Cette dernière, après la phase juridique, a la volonté de présenter un préavis encore cette année.
- **Routes:** suite à la mise en œuvre des 2 giratoires route de Luins, un appel d'offre a été lancé, selon la Loi sur les marchés publics, pour les réalisations des infrastructures selon la planification établie.
- **Préavis terminés:** préavis N° 85, réfection de la route de Begnins et remplacement des conduites d'eau sous pression, crédit attribué par le Conseil: Fr. 460'000.-. Travaux réalisés pour un montant de Fr. 424'500.- avant paiement des subsides ECA qui s'élèvent à Fr. 15'157.-.  
Préavis N° 97, remplacement de la conduite d'eau sous pression RC29d, Coinsins-Genolier, crédit attribué par le Conseil: Fr. 115'000.-. Travaux réalisés pour un montant de Fr. 106'250.- avant subside ECA qui s'élève à Fr. 19'510.-.
- **Déchèterie:** la Municipalité a mis en place une collaboration avec la Fondation L'Espérance. Cette Fondation compte parmi les plus importantes institutions en faveur des personnes déficientes mentales dans notre pays. Elle accueille quelques 300 personnes dans ces différentes structures et procure travail ou occupation à plus de 200 personnes. Depuis 2010, elle entretient, en collaboration avec la Voirie, les extérieurs du Collège des Perrerets. Fort de ce succès, une nouvelle collaboration a été envisagée en permettant à 2 personnes avec un handicap léger à moyen et possédant un bon niveau d'autonomie de travailler au sein de la déchèterie, les mardis et vendredis après-midi. Merci de leur réserver un excellent accueil.

#### **M. Daniel Collaud, municipal** (Finances. Promotion économique. Sports. Santé. Domaines et forêts).

- **Finances:** un emprunt de 4 Mio a été renouvelé de manière anticipée, valeur au 4 juin 2012 à 10 ans au taux de 1,57%, l'ancien taux était à 4,05%. Il y avait 6 offres avec une différence de 1/4% entre la meilleure et la plus élevée.

La Municipalité a déterminé la priorisation des investissements qu'elle avait présentés en 2012 en regard des nécessités, des besoins, de la situation financière actuelle et du degré d'avancement de certains projets. La Commission des Finances sera informée la semaine prochaine et le Conseil lors de sa prochaine séance.

M. Collaud apporte les réponses suivantes aux questions posées lors du dernier Conseil par M. Favez:

a) concernant l'augmentation des 2 points d'impôts: les calculs ont été faits pour montrer la différence si on neutralisait ces 2 points. Par contre, les pourcentages tels que présentés ne sont pas corrects étant donné que si on se réfère aux explications du budget de la page suivante, nous ne partons pas sur la même référence que le budget 2011, mais on regarde chaque fois par rapport à la situation nouvelle et sur la page suivante, il est chaque fois indiqué quelle est la base de travail: soit on avait sous-estimé un budget, soit on l'avait surestimé ou alors il y a eu des rentrées plus faibles au niveau des personnes physiques, par exemple sur les revenus, donc le 1,45% c'est tout simplement les 21,8 Mio qui correspondent à 62,5 points et si l'on voulait ramener à la situation de 60,5 points, avant cette bascule de 2 points, ça nous baissait le pourcentage de hausse. (cf. annexe)

b) concernant le développement durable, la récapitulation des années 2008 à 2012 a été faite. Dans subventions versées, par exemple en 2010: il a été versé Fr. 58'843.90 et sur ce montant Fr. 9421.- ont été chez les privés, représentant 25 personnes. Dans subventions reçues: Fr. 215'009.80, subventions de la S.E.I.C. et la différence entre Fr. 215'009.80 moins Fr. 58'843.90 fait que cette année-là, il avait été "engrangé" Fr. 156'165.90. Solde du fonds: Fr. 512'428.75. Le règlement a été modifié par rapport aux subventionnements en 2011 et l'on constate qu'il y a une forte augmentation: Fr. 48'000.- pour les versements aux privés, représentant 67 personnes, sur un total de Fr. 187'000.-. Pourquoi Fr. 187'000.-, parce qu'il y a entre autre les Fr. 70'000.- que le Conseil avait accordé pour tout ce qui concernait les vélos libre-service et qu'il était possible de prendre sur ce fonds, pour amortissements. En janvier 2012, Fr. 19'600.- ont été donnés, dont Fr. 19'100.- pour des privés. Il y a 23 demandes, principalement pour les vélos. (cf. annexe)

c) concernant l'efficacité énergétique: il y a un peu plus de peine au niveau des privés. En 2009 par exemple, il y a Fr. 80'040.- mais avec un amortissement de Fr. 45'000.- pour le Centre sportif; pour les privés, cela concernait 7 personnes pour Fr. 14'500.-. En 2010, Fr. 78'016.90, mais un peu plus pour les privés Fr. 39'964.40 et 11 personnes en ont bénéficié. Les comptes de 2011 ne sont pas encore terminés, mais on en est à Fr. 63'070.45 pour Fr. 15'375.- pour 7 personnes. (cf. annexe)

- **Sport:** la remise des mérites sportifs aura lieu le 5 mars à Grand-Champ.

La patinoire a vu une plus grande fréquentation en heures de glace et en nombre de personnes par rapport à l'année dernière. Les utilisateurs sont satisfaits des améliorations. La location des patins est un peu plus faible compte tenu du fait que de nombreuses personnes ont acheté des patins. La Municipalité reste dans son optique, il n'est pas question de faire payer une entrée. M. Schüpbach, gérant, ayant malheureusement été victime d'un accident de circulation, il a fallu prendre toutes les dispositions nécessaires avec son remplaçant M. Riedo et des solutions doivent être trouvées avec l'aide de la Voirie en ce qui concerne la présence sur glace. Il est souhaité bon rétablissement à M. Schüpbach.

- **Diagnostic communautaire:** suite à l'acceptation du Préavis "Allô Séniors", les premières réunions auront lieu mi-février afin de mettre le système avec les téléphones en place; la ligne devrait être opérationnelle d'ici mai. Les Séniors étudient le moyen de s'organiser différemment en créant, éventuellement, une association.

**Mme Florence Golaz, municipale** (Sécurité publique. Population. Transports publics).

- **Naturalisation facilitée:** est accordée à: M. Fatlum Halimi, né en Suisse en 1999.
- **Service à la population:** élections cantonales: la Municipalité mettra à disposition 3 panneaux par parti et 2 panneaux par candidat au Conseil d'Etat, soit un total de 66 panneaux sur 10 emplacements différents.
- **Gendarmerie:** conséquences de la mise en place de la nouvelle organisation policière pour le poste de gendarmerie de Gland: a) le périmètre pris en compte par le poste concernera en tout 15 communes; b) nouveaux horaires d'ouverture du guichet dès le 1<sup>er</sup> avril: matin 7h30-11h30, après-midi 15h-17h (sauf le jeudi 16h-18h) et plus d'ouverture le samedi. Cette diminution d'horaire est voulue par la gendarmerie afin de déployer au mieux ses effectifs et de renforcer sa présence sur le terrain. En dehors des heures d'ouverture du guichet, le citoyen peut composer le 117 en cas d'urgence ou le N° qui sera indiqué sur la porte afin de convenir d'un rendez-vous. Du lundi au vendredi, un collaborateur du poste répondra au téléphone entre 7h30 et 12h et entre 13h et 17h. Sinon, le numéro de la ligne sera dévié sur le CIR de Bursins.
- **Pompiers:** le rapport annuel de l'année 2011 du SDIS Gland Région s'est déroulé le 28 janvier à Vich. Durant l'année, le corps de pompiers est intervenu 98 fois, ce qui représente 1576 h de travail cumulées.
- **Transports:** la commune de Gland a pris connaissance de la Charte d'aménagement proposée par la région dans le but d'améliorer les conditions de fonctionnement du réseau de bus régional. Cette charte concerne les arrêts, les carrefours et la gestion des priorités, les gabarits de chaussée et les éléments de modération. Dans la mesure du possible, les nouveaux aménagements effectués sur notre commune seront conformes à cette charte. Un mandat a été attribué par la région concernant notamment le bassin versant de Gland pour les mesures d'accompagnement à la mise en place de la réorganisation des lignes de bus. Cela concernera avant tout l'accessibilité aux arrêts de bus et la gestion du stationnement.

*Avec l'arrivée de Mme Katia Annen, le nombre de Conseillers présents passe à 69.*

**M. Thierry Genoud, municipal** (Bâtiments et urbanisme).

- **Place de la Gare:** l'enrobé de base est terminé. Un mobilier urbain est matérialisé par des filets jaunes et rouges afin d'habituer les conducteurs à cette zone de rencontre en attendant la pose définitive des éléments. Le revêtement définitif devrait être posé courant mai. Des panneaux à l'entrée de cette zone ont aussi été mis en place. Le froid intense de ces dernières semaines a retardé les différents marquages et balisages du parking côté Nyon et le long de la ligne, côté Jura. Ils vont être faits très prochainement, cela permettra aux agents du SPOP d'être présents et de rendre attentif les utilisateurs sur la manière de se comporter et où aller attendre les usagers des trains. Les CFF ont pris du retard concernant les travaux du bâtiment voyageur, technique et commercial, ils ne débiteront qu'en mai. La mise en service de ce bâtiment est prévue en novembre. La Municipalité a exigé une enquête complémentaire concernant l'aménagement d'un débit de boissons, petit café avec bar dans le bâtiment commercial.

- **Plan partiel d'affectation (PPA)«La Combaz»:** ce PPA a été envoyé au Canton pour examen préalable et devrait être de retour dans le courant du mois. Deux séances de présentation à la population auront lieu les 23 février à 19h et 3 mars à 10h, à la Salle communale.
- **UAPE de Mauverney:** le contrat va être signé ces prochaines semaines avec l'entreprise de Meeuw. Plusieurs personnes ont passé en revue ce contrat. Les plans définitifs vont être mis à niveau avec les différents utilisateurs pour l'enquête publique en mai. Mise à disposition de ce nouveau bâtiment communal dans le premier trimestre 2013.
- **Plan directeur communal (PDCom):** suite à la motion de M. Amado Ribeiro, la Municipalité est en train de finaliser le contenu de l'appel d'offres qui va être envoyé à plusieurs bureaux d'urbanisme, selon un mandat sur invitation. Un comité d'évaluation sera mis sur pied afin de déterminer la meilleure offre et le meilleur lauréat pour mettre en route cette modification du Plan directeur communal qui verra le développement de notre commune mieux planifié.
- **Géothermie profonde (GP):** une séance d'information a eu lieu avec le comité pilote GP La Côte. Le résultat des études en cours laisse apparaître que le site de Gland est le mieux à même de répondre aux attentes sur les 3 sites évalués (Aubonne-Etoy, Nyon et Gland). De grandes décisions seront prises ces prochains mois concernant la poursuite de ce chantier puisque l'étape suivante consiste en un forage exploratoire. Ce projet entre exactement dans le programme énergétique de la commune.
- **Nouveau bâtiment administratif:** 15 mars, lancement de l'évaluation urbanistique et l'organisation du secteur, rendu fin mai. En septembre, selon le planning, lancement de la deuxième partie de ce concours pour finir fin février 2013 avec un projet lauréat.
- **Passage inférieur:** l'étude de faisabilité arrive à son terme. Elle va être envoyée au Conseil régional pour être mise au Plan des investissements de l'Agglo Franco-valdo-genevoise. Les CFF avancent sur une planification de réfection totale des quais, la Municipalité planche sur le passage inférieur. Des séances devront avoir lieu avec les CFF afin de déterminer les synergies et voir comment il est possible de se mettre ensemble afin d'établir un projet cohérent. Fin juin, il devrait y avoir des pistes pour aller sur l'avant-projet du planning des CFF de 2016 pour la réfection des quais.

**Mme Isabelle Monney, municipale** (Affaires sociales. Culture. Culte).

- **Bâtiment «Tétris», rue de la Chavanne:** la Municipalité s'est déterminée en faveur de la Coopérative Cité-Derrière à Lausanne pour construire le bâtiment plurigénérationnel. Cette Coopérative propose son expérience aux communes afin de construire des logements à prix coûtants sur des terrains en droits de superficie (DDP). Elle dispose d'une très bonne maîtrise dans la mise à disposition de logements adaptés pour la population âgée ou à mobilité réduite. Un préavis sera bientôt déposé pour le DDP.
- **Objectif logements:** les premiers rendez-vous ont été fixés début janvier avec la société I-Consulting pour débiter l'étude Objectif logements, suite à l'acceptation du préavis en décembre 2011. Les différents services concernés au niveau de l'administration communale ont aussitôt pris leur disposition pour fournir au plus vite les renseignements demandés, ce qui représente une somme de données assez considérable. Le Conseil sera tenu au courant de l'évolution de cette étude.
- **Aide individuelle au Logement (AIL):** depuis novembre 2011, ce sont 4 familles qui bénéficient de l'AIL. 6 nouveaux dossiers sont à l'étude et une décision sera prise quant à leur acceptation ou non, d'ici fin février.
- **Culture:** Mme Josette Ubezio, artiste-peintre de Crans-près-Céligny exposera ses œuvres au Foyer du Théâtre de Grand Champ. Elle avait participé en octobre 2011 à l'exposition des peintres et sculpteurs. Elle propose une peinture abstraite ou figurative et touche diverses techniques et matières pour faire vivre ses tableaux. La Commission culturelle lui a rendu visite et a été intéressée par ses créations.

**Mme Christine Girod, municipale** (Accueil Petite enfance. Jeunesse. Ecole).

- **Accueil de la petite enfance:** la garderie Le Colibri a démarré les travaux d'installation de modulables pour la création d'une nursery. Cet agrandissement sera opérationnel dès le 5 mars et offrira 10 places

pour bébés. Ces modulables sont provisoires, ceci en attente du nouveau bâtiment «Tétris», rue de la Chavanne.

- **Réseau d'accueil des Toblerones:** en janvier et février, des séances d'information ont eu lieu à l'intention des Municipalités des communes du réseau. Ces séances ont permis de clarifier la mission et l'organisation de cette association intercommunale. L'assemblée du Conseil intercommunal aura lieu le 29 mars à Vich. Conformément au plan de développement du RAT, le Codir a autorisé, fin janvier, la création à Vich d'une nouvelle structure de 22 places. Cette structure sera gérée par la Fondation La Ruche. L'ouverture est prévue pour le 2<sup>e</sup> trimestre 2012.

- **Centre aéré:** sera à nouveau organisé durant les vacances scolaires d'été à Montoly pour les enfants de Gland. Il pourra accueillir 21 enfants par jour. Les informations se trouvent sur le site internet de la commune ou auprès de l'Administration communale.

- **Bibliothèque communale:** l'Association BiblioVaud a organisé «La Journée des Bibliothèques» sur le thème des saveurs, le 4 février. La bibliothèque de Gland a participé à cette journée en proposant des activités diverses de 14h00 à 22h00, à la satisfaction générale.

- **Etablissement secondaire:** dès la rentrée de janvier, le concept «Devoirs parrainés» a redémarré au sein de l'Etablissement secondaire. Le concept est de former des élèves de 7<sup>e</sup> année pour devenir des «parrains» qui soutiennent les plus petits de 5<sup>e</sup> et de 6<sup>e</sup> à faire leurs devoirs. 10 élèves «parrains» ont été formés par les enseignants; 19 élèves bénéficient de cette aide. L'accueil a lieu les lundis et jeudis après l'école, dans les classes de Grand Champ sous la surveillance de 2 enseignantes et de 2 membres du groupe Seniors «Vivre Ensemble à Gland» coachant l'ensemble des groupes. Merci au groupe Senior pour sa participation ainsi qu'aux parrains et enseignants.

Les promotions scolaires de l'Etablissement secondaire auront lieu le 4 juillet à Grand Champ à 18h00.

## PREAVIS AVEC DECISION

### **6. Préavis municipal N° 12 relatif à la demande de crédit pour la réalisation du Plan partiel d'affectation (PPA) «Falaise – Plage» pour les parcelles Nos 941, 942 et 943 du Plan cadastral de la commune de Gland.**

- M. Rohrer, rapporteur de la Commission de majorité du Plan de zones lit les conclusions recommandant de refuser le préavis tel que présenté.

- M. Labouchère, rapporteur de la Commission de minorité du Plan de zones lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- M. Barioni, rapporteur de la Commission de majorité des Finances lit les conclusions recommandant de refuser le préavis tel que présenté.

- M. Mawjee, rapporteur de la Commission de minorité des Finances lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.

- **M. Calabrese:** dans les considérations du rapport de minorité de la Commission des Finances, il est dit «Des revenus supplémentaires pouvant atteindre jusqu'à 1 point d'impôt pour la commune». Comment arrive-t-on à cette conclusion?

- **M. Mawjee:** ce n'est qu'une estimation de sa part. Actuellement, l'hôtel donne des revenus de l'ordre de Fr. 300'000.-, sauf erreur. S'il y a un port de 200 places et avec les royalties que l'on pourrait en attendre, l'on arriverait à un montant entre Fr. 150'000.- et Fr. 300'000.-, ce qui représenterait un montant de l'ordre Fr. 500'000.-, donc plus ou moins 1 point d'impôt de revenus que l'on pourrait atteindre par le développement de cette zone.

- **M. Gander:** la question est d'étudier ce qui est faisable sur cette parcelle. Le préavis proposé va dans le sens de connaître toutes les possibilités de ce qui peut être fait à cet endroit, avant de décider quoi que ce soit. Il n'y a aucune autre décision à prendre, raison pour laquelle il faut accepter ce préavis.



- M. Waeger: se demande si c'est le bon moment pour lancer une étude pareille? Il pense qu'après la votation du week-end passé, ce préavis ne passerait pas bien auprès de la population, il ne reste déjà que ce petit endroit pour elle. Il faut refuser ce préavis.
- M. Davoine: il s'agit d'un projet et la réalisation sera longue. Il ne peut pas laisser passer que l'on puisse dire maintenant, alors que pendant des semaines on nous a rabâchait, au travers des médias, le fait que le Plan s'imposait à notre commune. Qu'il y a quelques jours, dans les journaux, l'on disait à quel point le vote avait démontré l'attachement de la population au Plan directeur cantonal des rives du lac. Là, on est en train de dire que l'on veut refuser le projet parce qu'il y a un port, mais le port est prévu dans le Plan directeur cantonal des rives du lac, c'est un objectif beaucoup plus précis que le chemin qui lui est un objectif général. Dans le Plan, il est dit: «La Falaise Gland, objectif: satisfaire à la demande d'amarrage au niveau communal en construisant un port à La Falaise, maximum 100 places au total; mesures: établir le projet de construction du port». A force de dire tout et son contraire, cela va finir par se voir.
- M. Amado Ribeiro: il faut partir plutôt avec le Plan communal avant le PPA.
- M. Rohrer: ce sont les principes qui sont contraignant avec le Plan directeur cantonal des rives du lac et non pas les objectifs qui ont été fixés. Pour construire ce port, c'est une excavation d'environ 1'000 m<sup>2</sup> sur 15 m de hauteur, soit 15'000m<sup>3</sup> que l'on va sortir. En travaillant bien, cela représente 5 m<sup>3</sup> à l'heure, soit 3'000 heures de travail représentant 1 année et demi. Pendant ce temps, la plage sera absolument hors service. Il faut compter le même temps pour terminer l'intérieur du port, ce qui veut dire en imaginant, 3 ans de travaux. Il faut aussi tenir compte du prix que risque d'avoir un port comme ça. En estimant les 3 ans de travaux, on arrive à 50 Mio, ce qui met la place de bateau entre Fr. 1'200.- et Fr. 1'500.- mensuel. A-t-on assez de Glandois intéressés à mettre ce prix mensuel? Il faut refuser ce projet.
- M. G. Grandjean: ces chiffres sont peut-être vrais ou fantaisistes, il vaudrait mieux les confirmer par une étude car sans aucune base cela paraît un peu léger de refuser. Dans son rapport de majorité, la Commission technique mentionne qu'elle est consciente que l'hôtel actuel ne durera pas plus de 10 ans. La pertinence de la reconstruction d'un hôtel, maintenant et à cet endroit, doit aussi être reposée et il faut aboutir avant 10 ans, sachant qu'il faut tenir compte de l'étude du PPA, trouver des partenaires, lever des oppositions. Dans le meilleur des cas, il est possible d'envisager la construction à partir de 2018. Il lui semble que le rapport de majorité se contredit en refusant l'étude aujourd'hui.
- M. Amado Ribeiro: 10 ans, ce sont exactement les délais de planification du Plan directeur. Cet objet est plutôt à caractère d'étude du Plan directeur et pas en PPA.
- M. Gander: on parle ici seulement de l'étude de ce qui peut être fait sur cette parcelle et de l'opportunité de la classer en utilité publique, ce qui restreindrait de beaucoup les possibilités par la suite entre autre.
- M. Calabrese: se sent mal à l'aise pour décider ce soir sans avoir une étude intéressante faite par des professionnels présentant un projet abouti et qui permettra de vraiment prendre une décision en toute connaissance de cause. Il a l'impression que l'on veut tuer ce port avant même qu'il ne soit né. Il faut accepter ce préavis.
- M. Barioni: ne voit pas le mot étude dans le titre qu'il relit; le mot étude apparaît plus loin. Les options de la Municipalité semblent être clairement définies: il s'agit d'un hôtel et d'un port. Il aimerait entendre la Municipalité se prononcer sur: est-ce une étude ou vraiment un crédit pour la réalisation du PPA?
- M. Vallat: est interpellé par les incertitudes qui sont soulevées. Il s'agit bien d'une étude et de citer le bureau qui sera mandaté. Le but d'une étude est d'avoir les réponses à toutes les questions que l'on se pose depuis plusieurs années concernant la Falaise et la Dullive. Il n'y a toujours pas de réponse, de projection et de vision d'aménagement sur ce site. Gouverner c'est prévoir, ne pas prévoir, c'est déjà gémir. Cette étude permettra de vérifier la faisabilité des différents besoins et projets, ce qui permettra au Conseil communal de statuer et de prendre les décisions en toute bonne cause.
- M. Th. Genoud: le paysage et l'accès au lac sont importants et ce sont des choses qui tiennent à cœur la Municipalité autant qu'à la population, le message est compris. Pour mettre sous toit le Plan

directeur communal, il faut compter au minimum 3 à 4 ans, en rajoutant le PPA et le Plan de zones, ce sont encore environ 2 ans de plus. Il serait dommageable d'attendre encore une dizaine d'années avant de partir dans une planification de ces parcelles. Impossible de dire si les chiffres donnés pour l'excavation sont faux ou pas, le bureau spécialisé en la matière fera l'étude de faisabilité. Le port est vraiment une opportunité que la Municipalité a saisie, mais l'objet principal est de pouvoir mettre en valeur les parcelles communales à cet endroit, avec un accès public meilleur et facile, avec une entrée dans un port où l'on peut faire éventuellement une digue, un ponton ou autre chose. Cette étude est véritablement une étude de planification, il n'y a pas besoin de le mettre dans le titre et elle va donner ce qui est possible de faire. Il y a un hôtel sur cette parcelle et il y a dans l'idée de construire éventuellement un hôtel, mais peut-être qu'il sera possible de faire d'autres choses. Il s'agit uniquement de planifier la possibilité de construire sur ces 3 parcelles. Le Conseil communal aura le dernier mot avec le PPA qui définit l'affectation. Avec l'idée du port, il y aura probablement un droit de superficie, le Conseil communal décidera. Ce préavis a un coût, mais il va mettre en valeur le patrimoine communal comme le Conseil communal le désire puisqu'il est l'organe qui va avaliser les différentes phases dans les années à venir. C'est un objet intéressant pour la commune et la population verra cela d'un très bon œil.

- M. Barioni: si le titre ne sert à rien, il ne faut pas en mettre.
- M. Waeger: la photo de la page 5 montre l'objectif de ce préavis et il ne peut adhérer à cette idée, voilà pourquoi il faut refuser le préavis.
- M. Th. Genoud: la Municipalité n'a pas voulu d'un port à sec, puisque le Plan directeur cantonal précise que c'est un port à flot. La Municipalité a demandé aux bureaux Fischer+Montavon et Ecoscan de faire un argumentaire démontrant la grande difficulté de créer un port sur l'eau avec une plage sur le rivage. Il aurait été beaucoup plus cher de faire une étude sur un port à flot, voilà pourquoi la Municipalité ne l'a pas proposé. Par cette image, il est démontré qu'un port à sec est nettement moins dommageable pour la berge, le paysage, l'environnement et l'accès au lac que le port à flot, voilà pour la justification du port à sec. Un port devant une plage ça existe, mais c'est difficilement gérable.

*Avec l'arrivée de M. David Marandola, le nombre de Conseillers présents passe à 70.*

- M. Rohrer: le préavis se base sur l'étude Fischer+Montavon, cette étude a-t-elle déjà été réalisée ou non?
- M. Th. Genoud: non, l'étude n'est pas réalisée puisqu'il s'agit du sujet du préavis. Une étude de base a été faite pour justifier ce préavis et le cahier des charges demandé à ce bureau. Un montant a été mis sur le compte honoraire d'urbaniste dans le budget pour mettre sur pied l'offre de Fischer+Montavon pour faire ce préavis.
- M. Rohrer: est-il possible de construire une buvette, un restaurant, un hôtel dans une zone d'utilité publique? Des questions ont été posées à l'avocat de la Municipalité. Les réponses obtenues ne sont pas claires, mais il en ressort que dans une zone d'utilité publique, il n'est pas possible de construire un hôtel, mais peut-on construire un restaurant?
- M. Th. Genoud: une buvette de plage pouvant se transformer en restaurant est possible, c'est en relation avec l'activité de l'utilité publique.
- M. G. Grandjean: la prise de position de l'avocat précise: «en revanche, les ouvrages à caractère commercial prédominant n'entre pas dans cette catégorie». M. Grandjean pense qu'en zone d'utilité publique, on ne peut pas faire un restaurant. Il est possible que des restaurants existants depuis plusieurs années aient bénéficié d'une législation plus large à ce moment-là.
- M. Favez: est sceptique. L'avocat se base sur une consultation de septembre 2011 pour donner son avis de droit. Sachant qu'une consultation passe par plusieurs différents stades et que cela prend du temps jusqu'à son aboutissement, il se demande comment l'avocat peut affirmer des choses aussi péremptoires que celles qui sont dans l'avis de droit. Il est vrai que la population attend depuis très longtemps un projet de plage. Des projets intéressants évoluant au fil du temps ont été proposés et pour lesquels jusqu'à maintenant la commune n'a jamais obtenu l'autorisation de les réaliser. Plutôt que d'attendre quelques mois, puisque l'on est à bout touchant sur le projet de plage et zone de loisirs à la

Dullive et y avoir quelque chose, on vient beaucoup trop tôt avec un préavis pour présenter un élément qui va amputer la plage actuelle de 8 m pour le chenal prévu. On nous promet un accès aux rives du lac grâce à ce projet; ce qui est indiqué dans le préavis, c'est le port et un hôtel 4 étoiles. Le Plan directeur des rives du lac prévoit en effet un port à la Falaise parce qu'il manque de places de port dans la région. Le terme la Falaise et la zone la Falaise fait 570 m de côte et l'on veut amputer les 70 m de côte qui sont en main de la collectivité publique. On parle beaucoup de partenariat public-privé, pour les 500 m restant, la Municipalité s'est-elle approchée des privés pour leur demander s'ils étaient d'accord de mettre un port enterré sur leur parcelle? Il propose à la Municipalité de le faire avant de proposer un tel préavis et encourage à refuser celui présenté.

- M. Dorand: est pour l'étude, car prévoir l'avenir avec des outils de décisions est bien, mais dans l'étude, il manque le port sur l'eau afin de pouvoir voter en toute connaissance de cause.
- M. Th. Genoud: l'accès à l'eau a déjà été plébiscité par le Conseil communal puisqu'un crédit a été accordé pour étudier la plage de la Dullive et le projet a été présenté à la Commission du Plan de zones. La Municipalité avance et les informations ont été régulièrement données. Cette année devrait voir la mise à l'enquête de ce projet pour ensuite solliciter un crédit pour sa réalisation. Un PPA de cette importance va mettre du temps pour construire quelque chose sur ces 3 parcelles. Lorsqu'on alloue un droit de superficie, on y met des conditions et c'est le Conseil communal qui sera à la base des conditions liées à la demande du droit de superficie. On ne va pas manger le peu d'accès au lac pour mettre un hôtel 3 ou 4 étoiles. Il faut aller dans l'esprit que c'est une étude à moyen terme. La Municipalité a étudié un port à flot mais l'a écarté à cet endroit-là; le mettre à la Dullive est fortement compromis. A Prangins, se trouve un magnifique port et peut-être que dans le cadre régional, il serait possible de trouver des synergies et une collaboration avec Prangins.
- M. Cosandier: il serait bien d'avoir une perspective globale en additionnant tous ces projets y compris avec l'accès aux rives du lac. Sont-ils viables et peut-on atteindre l'objectif requis?
- M. Uebelhart: le programme de législation est ambitieux, mais les finances font soucis. Il faut penser aux priorités à mettre en œuvre. Avec la ville en pleine expansion, Il y a énormément de projets en gestation, en cours ou à aboutir. Il ne pense pas que ce nouveau PPA soit véritablement une priorité et une attente d'une majorité de la population. On parle d'un hôtel de catégorie importante et d'un port qui peuvent se développer sur cette parcelle. Les prix pour accéder au port comme tous les prix d'amarrage autour du lac vont être très importants. Il faut d'abord penser à développer les infrastructures qui bénéficient à la majorité de la population et à ses attentes prioritaires, voilà pourquoi il faut rejeter ce préavis.
- M. Fargeon: l'Exécutif a le devoir de faire des propositions, de vouloir développer comme ici, des parcelles communales, de promouvoir, réfléchir, proposer différentes solutions, c'est ce qui est proposé en mettant à disposition des outils de réflexion sur une vision à plus long terme que les Conseillers devront valoriser ou valider. Le Conseil fait déjà le procès d'un aménagement qui n'est de loin pas accepté par le dit Conseil en ne voulant pas de ce port pour différentes raisons. Pourquoi faire le débat aujourd'hui? Ce n'est pas parce que vous ne voulez pas de ce port que tout est à jeter. Laissez la Municipalité travailler, elle vous soumettra cette étude assez rapidement et le Conseil l'avalisera ou pas.
- M. Favez: il est vrai que l'Exécutif a le devoir de présenter les projets et que le Législatif a la possibilité de les discuter. Le débat est intéressant. Les Commissions dans leur majorité s'opposant au projet présenté, il invite le Conseil à jouer son rôle de veto éventuel en estimant que le projet n'est pas opportun pour l'instant. Il invite à refuser le préavis.
- M. Th. Genoud: il est vrai qu'il y a quelques soucis financiers au niveau des projets pour accueillir la population et avoir une bonne qualité de vie pour celle déjà là. Ici, on a la chance d'avoir un patrimoine communal, c'est pour le moment le seul accès au lac et on voudrait le laisser en friche? Peut-être que la volonté des opposants est de faire une magnifique buvette et de laisser le tout comme cela? On peut aussi essayer de financer des projets avec un partenariat public-privé et de retirer quelque chose de ce partenariat. L'opportunité est de bonifier et de renforcer l'accès au lac pour la population. La Municipalité va exactement dans le sens de la volonté de la population.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## Décision

Par 35 oui, 29 non et 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 12 relatif à la demande de crédit pour la réalisation du Plan partiel d'affectation (PPA) «Falaise Plage» pour les parcelles N°s 941, 942 et 943 du plan cadastral de la commune de Gland.  
- d'accorder le crédit de Fr. 67'600.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre cette étude.

## PREMIERE LECTURE

### **7. Préavis municipal N° 15 relatif à une demande de crédit pour la réfection partielle de la rue de la Combe, y compris pose d'un éclairage public et le remplacement de la conduite d'eau potable.**

• La séance est agendée le 16 février 2012 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Lino Finini, PLR. *Membres:* Samuel Freuler, GdG, - Michael Rohrer, Soc, - Moritz de Hadeln, Vert – Jean-Daniel Grandjean, UDC.

+ la Commission des Finances.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **8. Préavis municipal N° 16 relatif:**

- **à une participation de Fr. 300'000.- en faveur de la Fondation Belle Saison destinée au financement partiel de la préparation d'un concours d'architecture pour la construction d'un EMS sur la parcelle N° 573 sise au lieu-dit "Bochet Dessus".**
- **à l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la Fondation Belle Saison à constituer sur la parcelle communale N° 573.**

• La séance est agendée le 13 février 2012 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Gilberte Corbaz, GdG. *Membres:* Maëlle Meigniez, GdG, - Marcel Brauch, Soc, - Charanjit Dhanjal, Soc, - Jacques Tacheron, PLR, - Martial Cosandier, Vert – Pascal Regazzoni, UDC.

+ la Commission des Finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Vallat: s'agit-il véritablement d'une participation ou d'une subvention? La Commune de Gland aurait-elle l'intention par le futur de financer peut-être aussi partiellement le projet, ce qui pourrait poser un souci de légitimité de la procédure en matière de Marché public?
- M. Favez: demande à la Commission de se pencher sur les accords cantonaux concernant un programme avec une prévision en EMS répartie sur tout le Canton. Il ne lui semble pas qu'il y ait quoique ce soit de prévu à Gland dans ce programme. Il ne nie pas la nécessité de construire peut-être un EMS supplémentaire dans la région, mais comment est-ce que cela s'articule avec les autorisations données par le Canton pour la construction et la planification de ces EMS?
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

### **9. Préavis municipal N° 17 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation du skatepark sis au Centre sportif «En Bord».**

• La séance est agendée le 21 février 2012 à 19h30. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

*Premier membre:* Patrick Uebelhart, Vert. *Membres:* Yohan Collaud, GdG, - Anita Waeber, Soc, - Emile Chitra, PLR, – Jean-Daniel Grandjean, UDC.

+ la Commission des Finances.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **10. Préavis municipal N° 18 relatif au Plan partiel d'affectation (PPA) "En Vertelin" et son règlement.**

- La séance est agendée le 15 février 2012 à 19h00 et c'est la Commission du Plan de zones qui est chargée de rapporter sur cet objet.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## AUTRES OBJETS

### **11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Martial Cosandier intitulé «Pour une politique énergétique responsable».**

- M. Olivier Genevaz, rapporteur de la Commission technique lit les conclusions recommandant de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.
- La discussion est ouverte.
- M. Calabrese: ne trouve pas d'informations dans ce rapport, sur ce qui a déjà été fait, sur ce qui est en route, sur ce qui manque encore ou sur ce qui fait doublon. La Commission s'est posée beaucoup de questions et il aurait été intéressant d'avoir des réponses. Il est emprunté pour donner son avis.
- M. Cretegy: une Commission comme celle-ci est libre de travailler comme elle l'entend. Sans avoir un Municipal présent, elle ne peut avoir tous les renseignements et bénéficier d'informations. Il serait peut-être judicieux à l'avenir pour de telles Commissions d'étudier dans quelle mesure le cas échéant elles peuvent avoir la possibilité d'inviter le municipal responsable.
- M. Calabrese: il existe une Commission permanente de l'Energie, n'aurait-il pas mieux valu lui donner ce postulat?
- M. Vallat: il s'agit d'une prise en considération du postulat. Il aurait pu aller directement à la Municipalité sans passer par une Commission. Faut-il l'envoyer à la Municipalité, oui ou non? Les nombreuses questions posées montrent qu'il est pertinent de l'adresser à la Municipalité qui y répondra certainement à satisfaction pour tous.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### **Décision**

*A une large majorité et 2 abstentions significatives, le Conseil communal accepte de renvoyer le postulat à la Municipalité pour étude et rapport.*

### **12. Etude de la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Waltraud Casson «Bien vivre à Gland ou comment créer un espace public mieux adapté à la mobilité de tous».**

- La séance est agendée le 14 février 2012 à 19h00. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:  
*Premier membre*: Daniel Calabrese, GdG. *Membres*: Catherine Labouchère, PLR, - Marika Thévenaz, Soc, Cristian Riccio, Vert, - Yves Clerc, UDC.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### **13. Nomination d'un/e délégué/e au Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland.**

Pour remplacer M. Marcel Brauch, démissionnaire, M. Waeger au nom du Parti socialiste propose la candidature de Mme Véronique Villaine.

Le président constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et la nomination peut se faire à main levée comme l'autorise notre règlement.

#### ***Décision***

*A la majorité, le Conseil communal décide*

*- de nommer Mme Villaine Véronique en tant que déléguée au Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et de l'Etablissement secondaire de Gland.*

### **14. Postulat de M. Michael Rohrer «Concernant l'inventaire de l'état du réseau routier de la ville de Gland et la planification de son entretien».**

Le président passe la parole à M. Rohrer pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- M. Fargeon: regrette que le postulant n'ait pas été présent le 8 février, lors de la présentation du Plan de législature, car il aurait pu constater que l'état des routes était une des priorités de la Municipalité. Malheureusement lors de ces dernières décennies, il a fallu mettre de côté certains travaux pour construire autre chose, comme des écoles ou des aménagements spécifiques pour la population. Des décisions ont été prises et l'entretien routier en a souffert. Il existe un Plan quinquennal depuis un certain temps. Le municipal aurait préféré que ce soit une interpellation plutôt qu'un postulat, mais il sera répondu aux questions sachant qu'on a toutes les données.
- M. Rohrer: recevoir un tout ménage le vendredi, un mail le lundi pour la séance du mercredi, c'est un peu court comme délai d'invitation. Pas tout le monde ne peut se libérer et il n'a pu le faire en quatre jours.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

#### ***Décision***

*Par 20 oui, 32 non et 11 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse de prendre en considération le postulat de M. Rohrer «Concernant l'inventaire de l'état du réseau routier de la ville de Gland et la planification de son entretien».*

### **15. Postulat de M. Jean-Michel Favez demandant à la Municipalité de présenter au Conseil communal un rapport sur les démarches en cours ou futures devant conduire à une réalisation concrète et dans les meilleurs délais de la volonté populaire exprimée ce week-end à propos des rives glandoises du lac.**

Le président passe la parole à M. Favez pour le développement de son postulat.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### ***Décision***

*Par 43 oui, 12 non et 13 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte de renvoyer à la Municipalité le postulat de M. Favez demandant à la Municipalité de présenter au Conseil communal un rapport sur les démarches en cours ou futures devant conduire à une réalisation concrète et dans les meilleurs délais de la volonté populaire exprimée ce week-end à propos des rives glandoises du lac.*

## **16. Interpellation de M. Michael Rohrer «Concernant la mise en place de la zone de rencontre à la Place de la Gare».**

Le président passe la parole à M. Rohrer pour le développement de son interpellation.

- Le président demande à la Municipalité si elle répond immédiatement.
- Mme Golaz: répond par l'affirmative. Elle précise que des informations ont déjà été données par M. Genoud dans ses communications municipales, puis apporte les réponses et précisions suivantes: tout d'abord concernant l'aménagement, le marquage et la signalisation, la météo de ces deux dernières semaines a retardé la mise en place de certains aménagements; en particulier l'ouverture du parking CFF 30 minutes à l'Ouest de la Gare, ainsi que le balisage des places en zone bleue, des places taxis, des deux roues et le balisage au sol de l'indication 20 km/h aux entrées de la place. Ces mesures devant être couplées avec la mise en place des signaux routiers ad hoc dont certains ont été posés ce jour, tout comme les totems qui sont prévus pour marquer comme il convient l'entrée dans cette zone de rencontre. Dès l'ouverture de la place aux nouvelles règles de circulation, les Services communaux ont mis en place de la signalisation usuelle et légale ainsi que des panneaux provisoires destinés aux usagers de la route annonçant «Carrefour modifié» et «Carrefour à priorité de droite». Ont été également commandés des signaux provisoires «Attention PIETONS» qui doivent être livrés d'ici le début de la semaine prochaine. Ils seront installés aux entrées de la zone, en lieu et place de l'indication «Carrefour modifié». Un signal non conventionnel «Attention vous arrivez sur la future zone de rencontre de la gare» a été installé sur chaque portique d'entrée de la zone de chantier. Les ovales grillagés ont été positionnés afin que les usagers puissent visualiser les futurs éléments modérateurs que seront les bancs. Ces équipements ont été voulus pour pouvoir, le cas échéant, être déplacés afin de modifier le gabarit routier et modérer la circulation motorisée si nécessaire. Le comptage prévu par le Service des routes devant nous donner des indications dans ce domaine. Par la suite, il est également prévu de mettre un panneau indicateur de vitesse du type Visi Speed à titre préventif.

Mesures actives prises à l'endroit des piétons et en priorité des écoliers:

le balisage du passage pour piétons en direction de la route de Begnins a été maintenu le plus longtemps possible pendant les travaux. Bien qu'effacé pour les besoins liés à la légalisation de la zone de rencontre, ce cheminement est privilégié par les écoliers en particulier. Une patrouilleuse a été maintenue et sera présente tant que le chantier n'est pas terminé. Un agent de sécurité publique du Service de la Population est également présent sur la place afin d'informer les usagers et en particulier les écoliers ou piétons. Une information à plus large échelle sera faite car les premières constatations démontrent une méconnaissance des normes liées à la zone de rencontre par les usagers motorisés, les deux-roues et les piétons. Outre la difficulté de ne pas dépasser le 20 km/h avec sa voiture, faut-il encore savoir comment se comporter envers les piétons, certes prioritaires, mais qui ne doivent pas gêner inutilement les véhicules privés ou les bus des transports publics. Les remarques faites démontrent que l'utilisateur occasionnel se conforme généralement mieux à la signalisation en place ou à la présence d'une configuration dite de chantier, que celui qui passe ou emprunte régulièrement les routes touchées par les nouvelles mesures ou nouvelles règles. Dans cette optique, les Services communaux concernés ont prévu l'information la plus complète possible suivante:

Information destinée prioritairement aux Glandois dans le journal Gland-Cité.

Information destinée à une plus large échelle dans le journal régional La Côte, pages «Gland».

Information destinée aux usagers réguliers par une remise de flyer aux usagers motorisés, aux deux-roues et piétons. Le contenu du flyer comprendra des éléments généraux, mais aussi des informations particulières sur les règles et usages de la place, notamment le rappel des règles de circulation de base dans une zone de rencontre (article 22b de l'OSR). Les indications concernant le stationnement et l'arrêt, en particulier sur le parking de courte durée. Quelques éléments sur le comportement et le respect mutuel des usagers de la Place de la gare qui se veut un lieu ouvert et non exclusif à l'une ou l'autre des catégories d'usagers.

Cette dernière information sera à disposition à la Place de la gare, mais aussi distribuée aux usagers

ou apposées sur les pare-brise des véhicules. Ce travail sera fait par le personnel communal, avec l'appui dans la mesure du possible de la gendarmerie.

Au terme de la phase «légalisation» de cette zone de rencontre, nous demanderons à la gendarmerie de faire des contrôles radar et d'intervenir comme il convient à l'endroit des contrevenants.

- M. Rohrer se dit satisfait de la réponse.

## **17. Interpellation de M. Jean-Marc Waeger intitulée «Pour quand une gare adaptée au trafic actuel?».**

Le président passe la parole à M. Waeger pour le développement de son interpellation qui précise qu'il a déjà eu des réponses partielles lors des communications municipales de M. Genoud.

- Le président demande à la Municipalité si elle répond immédiatement.
- M. Th. Genoud: répond par l'affirmative. Après une séance de ce jour avec les CFF, il peut dire que rien ne sera fait sur les quais avant 2016, délais usuels chez les CFF pour l'avant-projet et les passages dans tous leurs services. Des travaux, prévus entre mai et novembre pour un montant de Fr. 350'000.- vont être entrepris pour le relookage du bâtiment technique ainsi que pour rafraîchir les façades et refaire l'intérieur du bâtiment voyageurs. Il y a la planification "Léman 2030" qui a été soumise au Conseil régional, mais avant on aura beaucoup de peine. Concernant le passage inférieur, la décision n'a pas été encore prise par la Municipalité. Elle devra prendre la décision de faire un avant-projet en même temps que la rénovation, la surélévation et la prolongation des quais, avec les CFF. Il s'agira de savoir si ce seront deux projets coordonnés ou deux projets liés. Plus que cela, la Municipalité ne peut répondre, même par écrit.
- M. Waeger: cette réponse ne lui convient que partiellement. En attendant d'avoir des quais à bonne hauteur serait-il possible de demander aux CFF d'installer des marchepieds provisoires? Il faudrait au moins cela pour améliorer le confort des voyageurs et la Municipalité a-t-elle la confirmation que cette 3<sup>e</sup> voie ne sera pas intégrale?
- M. Cretegnny: les Conseils d'Etat vaudois et genevois souhaitent tenir le calendrier "Léman 2030". Gland étant au centre de la ligne Lausanne-Genève, c'est bien dans ce secteur qu'il y aura une 4<sup>e</sup> voie. Le Conseil régional, sous forte pression des petites communes, a demandé la réouverture des gares, à savoir qu'au moment où avec "Léman 2030" on arrive avec des voies supplémentaires, y a-t-il la possibilité d'avoir suffisamment de sillons pour pouvoir rajouter des trains. La réponse est claire, aujourd'hui c'est non pour l'ouverture des petites gares. On va rester dans une configuration où il n'y aura pas une 3<sup>e</sup> voie matérielle, mais une sorte de 3<sup>e</sup> voie virtuelle avec des tronçons de croisement.
- M. Th. Genoud: relayera la demande de marchepieds provisoires aux CFF.
- M. Waeger: est satisfait des réponses données, pour le moment.

## **18. Interpellation de M. Patrick Uebelhart «demandant à la Municipalité de faire appliquer et respecter sur le territoire de la commune la loi sur le Marchepied de 1926 ainsi que son règlement d'application de 1956».**

Le président passe la parole à M. Uebelhart pour le développement de son interpellation.

- Le président demande à la Municipalité si elle répond immédiatement.
- M. Fargeon: la réponse sera donnée lors du prochain Conseil.

## **19. Divers + propositions individuelles**

- M. Favez: chaque Conseiller a reçu par mail le Plan de zones portant la date du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Il manque des bâtiments, des PPA sont sous leur ancienne forme et pas affectés comme ils devraient l'être. Il serait bon que ces plans soient actualisés afin que le Conseil communal puisse être doté des bons outils pour travailler. Merci à la Municipalité de faire en sorte que ces corrections soient apportées.
- M. Th. Genoud: il est juste qu'il manque des bâtiments et des PPA. Le Plan de zones sera corrigé



lorsque le Plan directeur communal aura été établi. Il serait possible de fournir aux Conseillers le désirant, tous les PQ qui ont été élaborés depuis la réimpression du document. Il est aussi possible de faire une mise à jour au niveau cadastral mais en ne changeant pas pour le moment les appellations et les affectations qui sont sur le document.

La parole n'étant plus demandée, le président rappelle les élections cantonales et votations fédérales du 11 mars et la prochaine séance du Conseil communal, le 22 mars 2012 à 19h30, puis il clôt celle de ce soir.

La séance est levée. Il est 22h06.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Jean-Marc Jaquier

Mireille Tacheron

Annexes:

- Postulat de M. Rohrer
- Postulat de M. Favez
- Interpellation de M. Rohrer
- Interpellation de M. Waeger
- Interpellation de M. Uebelhart
- Comparatif points d'impôts
- Comparatif développement durable
- Comparatif efficacité énergétique